



Rente invalidité permanence partielle fonction publique territoriale

Par **Dominique971**, le **12/10/2023** à **15:39**

Bonjour ,

Mon IPP a été fixée à 20%.

Quelles démarches dois je accomplir pour percevoir une rente?

Comment est calculé le montant de la rente?

Le salaire de référence est il celui avec les primes ou sans?

La rente est elle à vie?

Merci à tous pour votre précieux concours.

Bien respectueusement.